

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N°90 – 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N°94 – 029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N°2009 – 260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°2009 – 051 du 02 Mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N°2005 – 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON – GUEZO en qualité de Vice – Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88 – 337 du 29 Août 1988 et 99 – 243 du 14 Mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Lettre N° 4994/MESRS/DC/SGM/SA du 30 octobre 2009 ;
- VU l'Extrait du relevé N°36 des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 28 octobre 2009.

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE

Article 1^{er} : sont nommés et promus à titre Exceptionnel, Civil et Etranger au grade d'Officier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang de la date de leur réception, les professeurs impliqués dans l'organisation du 14^{ème} concours d'agrégation des sciences. Il s'agit de :

Messieurs :

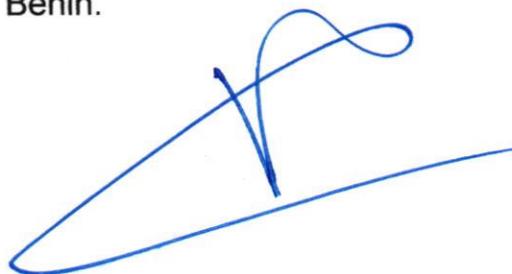
- Martin BLEOU, Président Coordonnateur du Jury ;
- Luc SINDJOUN, Président de la Section Sciences Politiques ;
- Aké G. M. N'GBO, Président de la Section Sciences Economiques ;
- Bassirou TIDJANI, Président de la Section Sciences de Gestion ;
- Paul Gérard POUGOUE, Président de la Section Droit Privé ;
- Georges MOYEN, Président du Comité Consultatif Général ;
- Gokou Célestin TEA, Ancien Président du Comité Consultatif Général ;
- Mamadou Moustapha SALL, Secrétaire Général du CAMES ;
- Ferdinand Melin SOUCRAMANIEN, partenaire Français ;
- Slobodan MILACIC, partenaire Français ;
- François PICHAUT, partenaire Belge ;
- Adama DIAW, Université Gaston Berger de Saint – Louis au Sénégal ;
- Koffi Nonou AHADZI, Recteur Université de Lomé au TOGO.

Article 2 : est nommé à Titre Exceptionnel, Civil et Etranger au grade de Chevalier dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang de la date de sa réception dans l'Ordre, Monsieur Zakari LIRE, Documentaliste CAMES.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

FAIT A COTONOU, LE 31 DECEMBRE 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr Boni YAYI

La Grande Chancelière de
L'Ordre National du Bénin



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR4 – AN4 – CC2 – CS2 – HCJ2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES26 – GCONB20 –
SGG4 – DEPARTEMENTS 12 - DPE – DCC – INSAE3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 –
UNB – FASJEP – ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 14.